



LE SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES RIVIERES

Délib. CS-
N° 61/2023
Page 1/3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-trois, le dix octobre, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE à la salle Aude dans les locaux du SMMAR à Carcassonne, sous la Présidence de Monsieur Eric MENASSI, Président du SMMAR.

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents ou représentés : 17

Date de convocation du Comité : 3 octobre 2023

TITULAIRES PRESENTS :			
Mesdames	VERGNES Magali	Conseil Départemental 11	
	VIEU Brigitte	SIAH Fresquel	
Messieurs	MÉNASSI Eric	SM Aude Centre	
	DEMANGEOT François	SIAH Fresquel	
	AZAIS DE VERGERON Gilles	SIAH Fresquel	
	JAMMES Michel	SB Berre et Rieu	
	BARDIES Pierre	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	ARAGOU Christian	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	CASATO Didier	SB Berre et Rieu	
	GUICHOU Jean Régis	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	MAGRO Christian	SM Aude Centre	
	FABRE Alain	SM Aude Centre	
	BARTHES Jean Pierre	SM Aude Centre	
	VERGE Jean Luc	SIAH Fresquel	
	DEVIC Bernard	SIAH Corbières Maritimes	
TITULAIRES REPRESENTES :			
	IZARD Alain (SB Berre et Rieu)	représenté par	MONTLAUR Jean Claude
	BELARD Xavier (SMDA)	représenté par	LACOMBE Gérard

M. Jean Régis GUICHOU a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU DOSSIER : APPEL A PROJETS 2023 « EAU ET PARTICIPATION CITOYENNE » DE L'AGENCE DE L'EAU RMC

Dans le cadre d'un appel à projet de participation citoyenne lancé par l'Agence de l'Eau RMC, le SMMAR souhaite déposer sa candidature pour un projet de participation citoyenne accès autour d'une série documentaire participative tournée dans l'Aude, sur le secteur hydrographique couvert par le SMMAR et les SAGEs Fresquel et Haute Vallée de l'Aude.

La réalisation d'un tel support visuel permettrait de valoriser les actions de préservation des sols menées individuellement et/ou collectivement par les exploitants agricoles et les habitants et servirait de phase d'écoute, de suivi d'actions citoyennes et de matériau audio-visuel pour l'organisation de ciné-débats.

En effet, le sujet de la préservation des sols, répondant à la lutte contre l'érosion de ceux-ci, rejoint les enjeux eau du SDAGE RMC (transfert de polluants, stockage de l'eau dans les sols, impact sur les abords de cours d'eau) et concerne directement les citoyens (ruissellement intense, inondations par coulées de boue, tension quantitative sur la ressource en eau). Ce phénomène, causé par les événements pluvieux extrêmes, est en lien étroit avec les conséquences du changement climatique. Les actions individuelles des citoyens (agriculteurs et habitants) contribuent ainsi à la résilience des territoires.

En plus de la série documentaire, un support présentant les bonnes pratiques (issues de la participation citoyenne) à adopter par l'ensemble des citoyens sera produit.

Ce projet contribuera aux missions de sensibilisation/formation (par le reportage) et de gestion des milieux aquatiques (par la démultiplication d'actions de lutte contre l'érosion des sols) du SMMAR.

Deux autres partenaires seront également impliqués dans le projet : le syndicat réseau solidarité eau 11 (RéSeau11) et la Chambre d'Agriculture de l'Aude (CA11). Des acteurs associatifs (AOCOLS, Arbres et Paysages 11) ainsi qu'universitaires (LISST-CIEU, INRAE) pourront également être associés au projet.

La présente demande de subvention porte sur le financement de l'appel à projet 2023 « eau et participation citoyenne » : réalisation de série documentaire participative sur la préservation des sols.

Le coût prévisionnel de l'opération est de 113 880 € TTC ;

Il convient d'approuver le plan de financement proposé ci-dessous :

Financeurs	Assiette Eligible	% Subv.	Total
AGENCE DE L'EAU RMC	113 880 €	70 %	79 716 €
DEPARTEMENT DE L'AUDE	113 880 €	10 %	11 388 €
AUTOFINANCEMENT	113 880 €	20%	22 776 €
TOTAL			113 880 €

La proposition est soumise au vote de l'assemblée.

Le Comité Syndical ouï l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

APPROUVE le plan de financement de la demande de subvention pour « appel à projets 2023 : Eau et participation citoyenne » de l'agence de l'eau RMC

AUTORISE le Président à demander les subventions auprès des partenaires identifiés

AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.*

Eric MÉNASSI
Président du SMMAR



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr